

ALMIB.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DU TRAVAIL

D E C R E T

ANNEE 1966 - I - N° 505 /PR/MFPT/DP2

Sommaire:

Decret rapporté
Reclassement avancement

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur
du Personnel

AMPLIATIONS.-

Original	1
J.O.R.D.	1
M.F.P.T.	1
P.R.	7
D.F.P.	1
M.E.N.J.S.	7
D.P.	2
D.B.	1
D.C.	1
Solde	1
Trésor	1
D.G.E.	10
Intéressé	1
DGE/2,3 & 4,	3
Pensions	1
Sce Impôts	1
M.F.A.E.	1

Visé:

Le Contrôleur
Financier,

- VU la proclamation du 22 décembre 1965;
- VU le décret n° 144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement;
- VU le décret n° 215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement;
- VU la loi n° 59-21/ALD du 31 Août 1959, portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée;
- VU le décret n° 59-218 du 15 Décembre 1959, portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié;
- VU le décret n° 59-222 du 15 Décembre 1959, portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et établissements publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié;
- VU le décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965, portant statuts particuliers des Corps appartenant au cadre des Personnels de l'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance.
- VU le décret n° 367/PR/MFPT du 23 Septembre 1966 modifiant le décret n° 278/PC/MFPTAS du 14 Août 1965 sus-visé;
- VU le décret n° 387/PC/MFPTAS/DP2 du 25/10/1965 portant reclassement de M. TOSSOU Boco Laurent dans le corps des Attachés d'Administration Hospitalière, Universitaire d'Intendance;
- VU la décision n° 170 /PCM-MEN du 27 décembre 1960 désignant régulièrement M. TOSSOU pour suivre un stage en France;
- VU le rapport de fin de stage délivré à l'Intéressé:
- SUR la proposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports

D E C R E T E

ARTICLE 1er.- Sont et demeurent rapportées, les dispositions du décret n° 387/PC/MFPTAS/DP-2 du 25/10/1965 portant reclassement et avancement d'échelon de M. TOSSOU BOCO Laurent dans le Corps des Attachés d'Administration Hospitalière Universitaire et d'Intendance.

ARTICLE 2.- Conformément aux dispositions de l'article 31 du décret n° 367/PR/MEPT du 23 Septembre 1966, Monsieur TOSSOU BOCO Laurent, Instituteur de 2ème classe, 2ème échelon qui a effectué avec succès un stage d'Administration Scolaire en France, est reclassé dans le Corps National des Attachés d'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance aux grade, classe et échelon ci-après :

Situation au 1.10.61 dans le Corps National des Instituteurs				Situation au 1.10.61 dans le Corps des Attachés d'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance			
Grade, classe et échelon	In-dice	A.C.	R.S.M.	Grade, classe et échelon	In-dice	A.C.	R.S.M.
Instituteur de 2ème classe, 2ème échelon au 1.1.61	270	9m.	Néant	Attaché d'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance de 2ème classe, 1er. échelon.	300	Néant	Néant

ARTICLE 3.- Monsieur TOSSOU BOCO Laurent est maintenu à la disposition du Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 4.- Sont constatés à compter des dates ci-après les avancements d'échelons de Monsieur TOSSOU BOCO Laurent, Attaché d'Administration Hospitalière, Universitaire et d'Intendance de 2ème classe, 1er. échelon :

- a)- 2ème échelon à compter du 1.10.63
- b)- 3ème échelon à compter du 1.10.65.

ARTICLE 5.- Les solde et accessoires de l'intéressé sont imputables sur les chapitres 309-17 article 1er. et 701-01 article 1er du Budget National, Gestion 1966.

ARTICLE 6.- Le présent décret qui prend effet à compter du 1er. Janvier 1965 en ce qui concerne la solde, sera **publié** au Journal Officiel de la République du Dahomey./-

VU : Fait à COTONOU, le 27 décembre 1966
Le Ministre de la Fonction Publique et du Travail

P. CHABI-KAO

Général Christophe SOGLO./-

VU :
Le Ministre des Finances et des Affaires Economiques, Le Ministre de l'Education Nationale, de la Jeunesse et des Sports,

N. SOGLO

E. BOCCO